



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le



ID : 080-218003580-20250324-DEL2025_16B-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

N° 2025 - 16

L'an deux mil vingt cinq, le vingt quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian

Procuration(s) :

M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, Mme TRAULET Delphine donne pouvoir à M. DUHAMEL Patrice, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme COURTAUD Nicole donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine, M. CARETTE Christian donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

Mme TRAULET Delphine, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier, Mme COURTAUD Nicole, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation

17/03/2025

Date d'affichage

28/04/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

OBJET : OPAH Opération Amélioration de l'Habitat

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a la volonté d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les Communes d'Ault, Mers les bains et Gamaches depuis 2024, pour une période de 5 ans.

Monsieur le Maire rappelle que cet OPAH concerne une cible de 205 logements (68 logements sur Gamaches) sur l'ensemble des 3 communes. L'ingénierie et les travaux sont envisagés pour 5 années avec une forte contribution de l'Anah.

Ces éléments ont été exposés lors de la présentation, faite aux membres du conseil municipal, en novembre 2023 et ont été approuvés lors de la séance du conseil municipal de janvier 2024.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à Gamaches (OPAH) telle que définie dans la convention d'OPAH préparée.

- **APPROUVE** la convention tripartite-Anah, de déposer et de recueillir toutes subventions éventuelles à obtenir.
- **ACCEPTE** le groupement de commande en vue de la consultation portée par la commune de mers les bains
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émarger la convention et effectuer toutes les formalités en rapport avec celle-ci.
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250324-DEL2025_16B-DE

S'LO